

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 20 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION : 11/01/2023
DATE D’AFFICHAGE : 23/01/2023
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : - Inscrits : 62 - Présents : 36 - Pouvoirs : 5 - Votants : 41 - Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u> AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEM SOMME ENERGIES

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 janvier à 09 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 36 délégués dont 5 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 26 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la Société d’économie Mixte Somme Energies a été créée en 2018, suite à une délibération du Comité Syndical de la Fédération en date du 8 décembre 2017.

Cette SEM a été constituée avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis et avec un capital initial de 3 000 000 €, 2 250 000 € apportés par la Fédération et 750 000 € apportés par la SICAE de la Somme et du Cambrasis, afin de développer les énergies renouvelables.

L’activité de la société et de ses filiales nécessite désormais de mobiliser des capitaux supplémentaires afin de pouvoir investir dans la réalisation de projets développés ou dans le développement de nouveaux projets.

Le Conseil d’administration de la SEM propose une augmentation de capital de 2 667 000 € par émission de nouvelles actions soit 26 670 actions de 100 €, répartis pour 20 000 actions (2 000 000 €) à souscrire par la Fédération et pour 6 670 actions (667 000 €) à souscrire par la SICAE de la Somme et du Cambrasis. Avec cette augmentation le capital de la SEM sera porté à 5 667 000 €.

Monsieur le Président propose au Comité d’approuver cette augmentation de capital.

.../...

.../...

OBJET :

**AUGMENTATION DU
CAPITAL SOCIAL DE LA
SEM SOMME ENERGIES**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve l'augmentation de capital de la SEM Somme Energies pour le porter à 5 667 000 €,
- approuve la souscription par la Fédération de 20 000 actions pour un montant de 2 000 000 € dans le cadre de cette augmentation de capital,
- charge Monsieur le Président de mener toutes les démarches nécessaires à cette augmentation de capital et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

